

RÈGLEMENT SPORTIF SPÉCIFIQUE CD53 sur le CHAMPIONNAT par ÉQUIPES 2017-2018 **2^{ème} Phase**

1) Toutes les équipes ne changeant pas de division restent dans la même poule que lors de la 1^{ère} phase et avec le même numéro. Les équipes montantes ou descendantes prennent les numéros libres et sont placées au mieux pour la numérotation et/ou la situation géographique, sauf impossibilité. **Ces clubs doivent vérifier rapidement leur nouvelle numérotation et trouver une nouvelle salle si besoin. Dans ce cas, il faut prévenir le club adverse, et mettre en copie le Comité et Mr Maurice POIL, président de la Commission Sportive Départementale.**

2) Tous les clubs recevant ont l'obligation de saisir les résultats de leurs équipes sur Internet par le biais du site de notre fédération (www.fftt.com): Championnat masculin PR du samedi, D1, SD2, D2, D3, D4 et D5 du vendredi, championnat féminin PR du samedi, championnat jeunes du samedi, coupes de la Mayenne (ATTENTION : pour les coupes de la Mayenne, faire la saisie dans l'onglet "Autres rencontres") et si possible coupes Davis avant 10h00 le lundi soir qui suit la rencontre. Si vous avez des soucis informatiques, contactez le secrétariat du Comité de Tennis de Table de la Mayenne (Mme BOUTTIER au 02.43.56.11.56), pour transmettre les scores de vos rencontres à domicile avec la même notion de délai, et vous ne serez pas pénalisés.

3) Vous devez aussi saisir complètement vos feuilles de rencontre de championnat à domicile, soit par GIRPE (recommandé), soit par SPID MON CLUB, mais avec obligation de saisir toutes les manches (vous avez un modèle de procédure sur le site du Comité) et ceci avant le lundi soir qui suit la compétition. Il n'y a plus d'obligation d'envoyer les feuilles de rencontres au Comité, sauf pour les équipes qui profitent d'un forfait ou sont opposées à un exempt (**en déplacement**). Seule les coupes Davis resteront sur "papier" et seront à envoyer au Comité, à cause de leur format très spécial. Si vous ne pouvez pas avoir d'ordinateur dans la salle, vous pouvez télécharger les feuilles de rencontre à partir de GIRPE, en ayant préparé les feuilles chez vous avant ou à partir des fichiers sur le site du comité. Ensuite remplir cette feuille manuellement dans votre salle et la saisir sur votre ordinateur chez vous avant le lundi soir. Dans tous les cas, le club recevant devra archiver un exemplaire de la rencontre en cas de contestation, litige ou réserve.

4) Les balles plastiques sont obligatoires au niveau national et régional. Au niveau départemental, elles sont également obligatoires à partir de la saison 2017-2018.

5) Un forfait au cours des journées des titres entraîne la non-accession en division supérieure et la non participation aux titres la saison suivante. Une équipe devient « Forfait Général », suite à 2 forfaits la concernant. Attention : dans ce cas toutes les équipes ayant un numéro supérieur à l'équipe « forfait général » seront également déclarées « Forfait Général ».

6) Le Comité ne met pas d'amendes pour votre dernière équipe incomplète en PR dernier niveau du samedi et pour votre dernière équipe incomplète du vendredi (équipe ayant le n° le plus élevé). Ceci est valable pour un club n'ayant qu'une ou deux équipes engagées **au niveau départemental**. Pour un club ayant trois ou plus d'équipes engagées **au niveau départemental**, le club concerné a le droit d'avoir les deux dernières équipes incomplètes sans amende. Cela permet de prendre des joueurs de ces équipes pour compléter les autres équipes au-dessus si nécessaire.

7) Les clubs qui inscrivent une équipe dans une division inférieure par rapport à la division prévue par les résultats de la saison précédente, se verront interdits de titres en fin de saison. **(FA Laval, Meslay et La Bigottière en D4, Laigné, Château-Gontier, Craon, Gorrion, St Pierre des Nids et Ruillé Froid Fonds en D5).**

8) Tout club qui refuse la montée en fin de saison (de PR vers R3, D1 vers PR, SD2 vers D1, D2 vers SD2, D3 vers D2, de D4 vers D3 ou de D5 vers D4) sera interdit de participation aux titres du même niveau la saison suivante. **(Soulgé/Argentré et CA Mayenne en D1, Vallée d'Orthe en D5).**

9) N'oubliez pas de mettre les nouveaux classements de vos joueurs (classement du 01 **janvier 2018** pour la **2^{ème}** phase) sur les feuilles de rencontre (attention à vos compositions d'équipes).

10) Les brûlages sont remis à zéro :

a) à la fin de la 1^{ère} phase si le championnat se déroule en deux phases (championnat masculin pré-régional, D1, SD2, D2, D3, D4 et D5, championnat féminin pré-régional).

b) à la fin de l'année civile si le championnat se déroule en une seule phase (championnat jeunes).

voir au dos .../...

11) Rappel d'une règle de brûlage : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à six joueurs, lors de la 2ème journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur ; pour des équipes à 4 joueurs, un seul joueur ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur sera accepté. Cela portera donc sur la 1ère journée du **20/01** pour la nationale, du **21/01** pour la régionale, du **20/01** pour la pré-régionale, du **02/02** pour la départementale et sur la 2ème journée du **03/02** pour la nationale, du **04/02** pour la régionale, du **03/02** pour la pré-régionale et du **09/02** pour la départementale.

12) Rappel d'une règle de mutation : dans le cadre d'un championnat par équipes en 2 phases, une équipe de 4 ou 6 joueurs, peut comporter 2 mutés lors de la 2ème phase, à condition que les 2 mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet 2017, sinon un seul muté.

13) Remplissage de la feuille de rencontre : bien marquer les manches gagnées par le club de droite avec un « - » (nécessaire pour faire un départage). **Bien vérifier que la saisie d'une partie est faite sur la bonne ligne de la feuille. Bien remonter aussi le fichier pdf.**

14) La PR du samedi après-midi 17h00 se jouera par équipe de 4 joueurs, mais contrairement à la régionale, ce championnat sera selon la formule en 18 parties et avec toutes les parties jouées (comme la D5). Cette PR sera une poule de 6 équipes pour la phase **2**. Les 3 premiers monteront en Régional à la fin de la **2ème** phase.

15) Les équipes finissant 1ères en D5 du vendredi peuvent si elles le désirent "monter" en D4 (équipes de 6 joueurs), mais seulement si des places en D4 sont libres. Pour cela, elles doivent obligatoirement signaler au Comité leur volonté de monter par courrier postal ou par mail avant le **30 juin 2018**. Sinon elles resteront en D5. (la date de ces demandes sera prise en compte pour une éventuelle montée).

16) Des inscriptions supplémentaires peuvent être prises en PR, D4 et D5 pour la 2ème phase. Elles seront validées en fonction des places libres et en fonction des dates de ces inscriptions (les montants de D5 en D4 seront prioritaires).

17) Seuls les revêtements appartenant à la liste des revêtements n°2017B valable du 01 octobre 2017 au 31 mars 2018 sont autorisés. Le sigle "ITTF" doit être nettement visible sur chaque revêtement sur la partie la plus proche du manche. Cela veut dire que tous les autres revêtements sont interdits. En cas de réclamation, la ou les partie(s) concernée(s) seront perdue(s) par l'utilisateur du revêtement incriminé.

18) L'horaire de début de rencontre du vendredi soir est officiellement 20h30. Ayez le respect de vos adversaires en commençant la rencontre au plus tard à 21h00.

19) Par sportivité, le Comité recommande de prévoir l'arbitrage partagé à tous les niveaux de la compétition.

20) Les équipes qui profitent d'un forfait ou sont opposées à un "exempt" (en déplacement) doivent remplir une feuille de rencontre (voir modèle sur le site) et l'envoyer au Comité ou saisir par SPID MONCLUB (impossible par GIRPE). **Par contre à domicile, c'est maintenant possible depuis la version GIRPE6.3.5).**

21) Vous devez noter sur les feuilles de rencontres, en bas et à droite, le n° de brûlage (journée qui va de **n°13** à **n°19** pour la **2ème** phase) et surtout ne pas mettre le n° de rencontre (tour qui va de n°1 à n°7).

22) Il n'y a plus de restriction du nombre de féminines dans le championnat masculin du vendredi (qui va de la D1 à D5).

23) Les joueurs ne pourront participer aux titres départementaux que s'ils ont joué au moins TROIS rencontres du championnat départemental par équipes pour la saison en cours.

24) Les équipes qui reçoivent doivent se mettre obligatoirement en A (côté gauche de la feuille de rencontre), ce qui permettra de préparer votre feuille de composition d'équipe avant l'arrivée de l'équipe adverse et ainsi gagner du temps pour commencer la rencontre.

25) Si une équipe est incomplète, il faut marquer le point du gain de la partie pour le joueur qui est face à l'absent. Il faut cliquer sur la zone « score » de toutes les parties, même les parties où il y a un absent dans la saisie sur GIRPE.